



HAL
open science

La précarité énergétique. Enquête sur une nouvelle catégorie d'action publique

Johanna Lees, Florence Bouillon, Sandrine Musso, Suzanne de Cheveigné

► To cite this version:

Johanna Lees, Florence Bouillon, Sandrine Musso, Suzanne de Cheveigné. La précarité énergétique. Enquête sur une nouvelle catégorie d'action publique. Sociologie de l'énergie: Gouvernance et pratiques sociales. Marie-Christine Zélem et Christophe Beslay (dir.), CNRS Éditions, pp.331-337, 2015, 9782271085153. hal-02946494

HAL Id: hal-02946494

<https://hal.science/hal-02946494v1>

Submitted on 1 Jan 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Version auteur de :

La précarité énergétique : Enquête sur une nouvelle catégorie d'action publique
Johanna Lees, Florence Bouillon, Sandrine Musso, Suzanne de Cheveigné
in Beslay Christophe, Zélem, Marie-Christine (dir), *La sociologie de l'énergie :
Gouvernance et pratiques sociales*, 978-2-271-08515-3 Paris, Ed CNRS, 2015

La précarité énergétique : Enquête sur une nouvelle catégorie d'action publique¹

Johanna Lees, Florence Bouillon, Sandrine Musso, Suzanne de Cheveigné²,
Centre Norbert Elias, UMR 8562 CNRS-EHESS

Résumé :

Ce texte présente une enquête ethnographique sur la « précarité énergétique » conduite depuis 2007 à Marseille, auprès de populations parmi les plus touchées par le phénomène. Il aborde rapidement les modalités d'émergence de cette catégorie de l'action publique en France au cours de la dernière décennie, la manière dont les acteurs sociaux dits « de première ligne » s'en sont saisis et les réalités empiriques que recouvre la notion du point de vue des habitants concernés. La précarité énergétique peut être analysée comme une nouvelle manière de désigner des phénomènes anciens, relatifs à la pauvreté et au mal logement, voire comme une euphémisation de ces derniers. Elle témoigne cependant aussi d'une opportunité pour penser ensemble des questions relatives aux inégalités sociales et environnementales, longtemps abordées par les sciences sociales et les pouvoirs publics de manière séparée.

1. Introduction

L'expression « précarité énergétique » est apparue il y a quelques années seulement dans l'espace public français. Elle renvoie à une conjonction de phénomènes relatifs à la pauvreté, la mauvaise qualité du logement et les prix élevés de l'énergie dont il est clair qu'ils existaient bien avant l'émergence de cette nouvelle catégorie de l'action publique. Si la précarité énergétique (PE) peut donc être analysée comme une nouvelle manière de désigner des phénomènes anciens relatifs à la pauvreté et au mal logement, voire comme une euphémisation de ces derniers, elle témoigne cependant aussi d'une opportunité pour penser ensemble des questions relatives aux inégalités sociales et environnementales, longtemps

¹ Cette recherche a été financée par l'ADEME et le PUCA dans le cadre du programme PREBAT Précarité énergétique (commun avec l'ANAH). Elle a été cofinancée par l'ANR dans le cadre du programme Vulnérabilités : à l'articulation du sanitaire et du social (projet VITALIS, resp. sci. C. Lévy-Vroelant). J. Lees bénéficie d'une bourse doctorale de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

² Auteur correspondant : suzanne.de-cheveigne@univ-amu.fr.

abordées par les sciences sociales et les pouvoirs publics de manière séparée. L'objet de cet article est donc de mieux comprendre ce que la catégorie « précarité énergétique » traduit des mutations actuelles de la question sociale et de ses articulations inédites aux enjeux environnementaux. Pour ce faire, nous évoquerons d'abord l'émergence de la notion, puis nous exposerons des résultats des enquêtes de terrain que nous avons conduites auprès de travailleurs sociaux et de familles confrontées dans leur vie quotidienne à ces problèmes. Nous poserons pour conclure la question de la pertinence des politiques publiques en la matière.

En 2007, lorsque nous avons commencé à travailler sur le sujet, le terme de précarité énergétique (PE) était encore peu usité. Il n'en existait en France encore aucune définition institutionnelle, ni dans les textes législatifs, ni dans les dispositifs de l'action publique. Certes, de nombreux acteurs intervenaient autour du phénomène mais l'expression elle-même n'est apparue qu'en 2007 dans la littérature scientifique (DEVALIERE, 2007), au sein du rapport préparatoire au Grenelle de l'environnement « Amélioration énergétique du parc de logements existants » et dans un appel à proposition "Précarité énergétique" commun à l'ADEME³, le PUCA⁴ et l'ANAH⁵ rédigé dans le cadre de leur programme commun PREBAT. Le réseau national RAPPEL (Réseau des Acteurs de la Pauvreté et de la Précarité Énergétique) s'est créé la même année, avec pour objectif de fédérer les acteurs des domaines du logement, de l'énergie et de l'action sociale pour lutter contre la PE.

Si cette année 2007 semble charnière en termes sémantiques, l'histoire de l'émergence de la notion est bien entendu plus complexe. En France, le premier acteur institutionnel à prendre en compte cette problématique fut l'ADEME à la toute fin des années 1990 (CHEREL, 2013). L'Agence a développé diverses actions durant les années 2000, dont l'appel à projet de recherche mentionné ci-dessus. La question a été largement abordée au Grenelle de l'environnement en 2007. Le Plan Bâtiment Grenelle a ensuite été établi en 2009 et, dans ce cadre, un groupe de travail a produit un rapport contenant une première évaluation quantitative de l'ampleur du phénomène ainsi que des recommandations (PELLETIER, 2009). Celles-ci ont été reprises pour partie dans la Loi Grenelle 2 du 12 juillet 2010⁶, et ont conduit à la mise en place du programme Habiter Mieux, financé pour partie par le Grand Emprunt et porté par l'ANAH.

Si les travaux de recherche sur la PE étaient encore peu nombreux en France à cette période (DEVALIERE, 2004, 2008b, 2009. Voir aussi SUBREMON, 2010 ; ZELEM, 2010 ; Devalière et al., 2011), ils s'étaient en revanche multipliés en Grande Bretagne, pays où, dès les années 1980, la « fuel poverty » avait été associée à des risques davantage sanitaires qu'environnementaux (BOARDMAN, 1991, 2010 ; DETR, 2000 ; RUDGE et NICOL, 2000 ; ELOI, 2011). Des chercheurs irlandais avaient apporté une perspective européenne en analysant les données Eurostat pour tenter de cerner la sociologie du phénomène (HEALY et CLINCH, 2002 ; HEALY, 2003, 2006) – trouvant notamment que la France présentait la prévalence la plus élevée parmi les pays de sa catégorie, ceux de la moitié nord de Europe, avec 9,8% des foyers estimés en état de PE (données de 1994-1997, HEALY 2004 : 49). Dans la deuxième moitié des années 2000, plusieurs projets de recherche européens ont abordé la question : le projet EPEE (European Fuel Poverty and Energy Efficiency, 2009), initié par la France, qui a comparé les caractéristiques de la PE au Royaume-Uni, en Italie, Belgique, Espagne et France ; le projet FINSH (Financial and Support Instruments for Fuel Poverty in Social Housing) qui visait à la création d'outils pratiques et financiers pour

³ Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie.

⁴ Plan urbanisme, construction, architecture.

⁵ Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat.

⁶ Celle-ci concentre l'action sur les propriétaires occupants, excluant les victimes les plus pauvres de la précarité énergétique, à savoir les locataires de copropriétés urbaines dégradées.

diminuer les phénomènes de PE ; le projet ACHEIVE (ACtions in low income Households to Improve energy efficiency through Visits and Energy diagnosis) qui cherchait à développer des actions de terrain⁷. C'est dans ce contexte de montée en puissance de l'usage du terme « précarité énergétique » et des préoccupations qui lui sont associées que nous avons commencé à travailler.

Notre arrivée sur ce terrain de recherche a ceci de spécifique qu'elle s'est faite à la demande de deux associations, Ecopolénergie et Le Loubatas, actives dans la lutte sur le terrain contre la PE dans la Région Provence Alpes Côte d'Azur (PACA) depuis 2002. Notre équipe est constituée d'anthropologues et de sociologues spécialistes de l'habitat précaire, de l'environnement et de la santé. Elle a d'abord été financée dans le cadre du programme PREBAT, en partenariat avec ces deux associations, qui ont créé et animé un réseau régional regroupant les acteurs régionaux impliqués dans la lutte contre la PE. De notre côté, nous avons engagé une enquête qualitative (par entretiens et observations) auprès des familles concernées et de personnes engagées plus ou moins directement dans la lutte contre la PE. L'enquête s'est poursuivie dans le cadre d'une recherche collective sur les travailleurs sociaux dits de « première ligne »⁸ financée par l'ANR et dirigée par Claire Lévy-Vroelant. C'est de cette recherche, qui avait pour objectif de mieux comprendre le phénomène mais aussi d'interroger la pertinence de sa singularisation actuelle, qu'il sera question ici.

2. *Qui est en précarité énergétique ?*

Pour répondre à cette question du *qui* est en situation de PE, il existe des définitions et critères d'identification. La *définition* est relativement claire et fait l'objet d'un consensus ; elle implique la conjonction de revenus faibles et d'un bâti de mauvaise qualité dans un contexte de prix élevés de l'énergie. Isolde Devalière l'avait définie ainsi en 2007 : « La précarité énergétique fait référence à trois notions imbriquées : la situation sociale et économique d'un ménage (conjoncturelle ou structurelle), l'état de son logement et de sa qualité thermique, et sa fourniture d'énergie (accès, coût, qualité), dans un contexte de crise du logement. Est concerné celui qui connaît une vulnérabilité sociale, économique et environnementale qui l'empêche de se chauffer convenablement et/ou de payer ses factures d'énergie » (DEVALIERE, 2007 : 137). Par ailleurs, selon l'Article 3 bis A de la loi dite Grenelle 2 de 2010, « est en situation de précarité énergétique au titre de la présente loi une personne qui éprouve dans son logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'habitat ».

Ces définitions réfèrent à la consommation d'énergie dans l'habitat – le chauffage essentiellement, mais aussi l'éclairage et les appareils électriques. Il est parfois proposé d'y associer l'énergie nécessaire au transport – une proposition sociologiquement pertinente quand nombre de foyers situés loin des centres urbains font face à des dépenses d'essence croissante mais que nous ne retenons pas dans la discussion ici, du fait de ses spécificités. On peut en outre remarquer la symétrie des deux causes qui figurent dans la définition, à savoir la faiblesse des revenus (au regard du coût de l'énergie) et la mauvaise qualité du bâti. Or, on n'agit pas sur ces deux facteurs de la même manière – et c'est ici que la PE apparaît comme

⁷ Les trois projets ont été financés dans le cadre du programme Intelligent Energy in Europe, DG Transport, 2006 – 2009. Leurs sites web respectifs : <http://www.fuel-poverty.org/> ; <http://www.finsh.eu> ; <http://www.achieve-project.eu/>.

⁸ L'expression « acteurs de première ligne » se réfère à des professionnels qui, au-delà de la diversité de leurs missions, formation initiale, statut et cadre d'exercice ont en commun une pratique d'interface et de proximité au quotidien avec les publics usagers du travail social ou « ciblés » par ce dernier. L'expression semble issue du champ professionnel de la réduction des risques liés aux usages de drogues, où les méthodologies de travail communautaire et de proximité ont été particulièrement mobilisées.

une forme spécifique de pauvreté. On peut apporter une aide, un supplément de revenu, pour contrecarrer le premier facteur. Seul un investissement en capital important (pour étanchéifier et isoler le bâti, pour remplacer les appareils de chauffage, etc.) permet de corriger le second – et, par là, d'apporter une solution pérenne au problème⁹.

Se pose ensuite la question de trouver des *critères d'identification des ménages* en situation de PE, en particulier en vue d'une estimation de leur nombre. Deux grandes voies s'ouvrent alors, celle qui tente de passer par le revenu et celle qui s'appuie sur le ressenti exprimé par les ménages lors d'enquêtes. Une troisième se fonde sur une évaluation du bâti. La première est sans doute la plus facile à emprunter – mais elle n'est pas sans poser de problème. Brenda Boardman avait proposé en 1988 un critère simple : étaient en « fuel poverty » les foyers contraints de dépenser plus de 10% de leurs revenus *pour se chauffer correctement*¹⁰. Le chiffre de 10% provenait du fait qu'à ce moment-là, la dépense médiane était de 5% - Boardman a considéré que le double représentait un seuil pertinent. Cette dépense médiane a depuis augmenté et l'auteure a elle-même discuté les limites de sa première approche (BOARDMAN, 2010, 2012).

Plus de 30 ans plus tard, la France a adopté un critère de précarité énergétique - plus de 10% des revenus du ménage consacrés aux dépenses d'énergie - subtilement différent de celui des Britanniques car il s'en tient aux seules dépenses effectuées et non à celles qui seraient *nécessaires* pour atteindre un niveau de confort raisonnable. Il a l'avantage de la simplicité mais laisse de côté tous les cas d'auto-restriction de la consommation¹¹. Par ailleurs, des débats se poursuivent sur le revenu à prendre en compte et sur la manière de traiter les ménages à revenus et dépenses énergétiques importants, qui sont retenus par ce critère mais pour lesquels les 90% de revenu restant sont très confortables (voir DEVALIERE 2008a pour une discussion des critères retenus par différents acteurs). Les Britanniques vont vers un double critère, associant des revenus faibles et une proportion importante consacrée aux dépenses énergétiques (HILLS, 2011, 2012).

Une autre voie possible consiste à demander aux personnes si elles ont froid dans leur logement, ce qui est fait dans le cadre des enquêtes logement de l'INSEE. Si les nombres trouvés sont relativement analogues aux précédents (3,5 millions de ménages dans ce cas), les deux populations ne coïncident pas (DEVALIERE et al., 2011). Des personnes pauvres logées dans un logement social de bonne qualité thermique n'ont pas froid et des personnes moins contraintes par leurs revenus peuvent souffrir d'un logement mal isolé. Le croisement des deux critères permet alors de mieux cerner la population en réelle difficulté.

Notons enfin que l'on peut aussi entrer par le prisme du bâti : la date de construction des logements constitue alors un indicateur éclairant. Les logements datant d'avant 1974 bénéficient de normes thermiques moins performantes que ceux qui leur succèdent. Les taux de précarité énergétique en témoignent : 16,8% des ménages habitant dans des bâtiments construits avant 1948 déclarent souffrir du froid, ils sont 17,7% parmi ceux résidant dans des bâtiments construits entre 1949 et 1974 et seulement 11% parmi ceux qui logent dans des bâtiments construits après 1975 (Devalière et al., 2011).. A Marseille, il est relativement facile d'identifier les quartiers – comme ceux dans lesquels nous travaillons – où la dégradation du bâti ou sa mauvaise qualité d'origine saute aux yeux d'un observateur même minimalement averti.

Pour les besoins de notre recherche, nous avons suivi un cheminement proche de cette dernière voie (rappelons qu'en 2007, peu de données étaient disponibles). Nous avons commencé par une enquête auprès de personnes susceptibles d'avoir rencontré des ménages

⁹ Les écrits récents de Brenda Boardman (2010, 2012) sont particulièrement éclairants sur ce point.

¹⁰ Une évaluation systématique de la qualité thermique des bâtiments en Grande Bretagne permet de savoir quelle est la dépense nécessaire pour les chauffer à une température standard.

¹¹ La proportion de ménages en précarité énergétique en Grande Bretagne est estimée à 18%, contre 13% en France (DECC, 2010).

en PE à Marseille (travailleurs sociaux, médecins d'urgence, pompiers, etc.). Leur diagnostic était unanime : cette précarité se trouvait dans le centre pauvre (quartier Noailles, par exemple), dans les copropriétés dégradées des « quartiers Nord »¹² et dans les squats. C'est donc sur ces terrains que nous avons mené une enquête ethnographique. Marseille est l'une des villes les plus pauvres de France : 26% de la population y vit sous le seuil de pauvreté selon l'Observatoire de la pauvreté¹³. Nos interlocuteurs habitent des appartements et sont locataires du secteur privé. Selon le rapport Pelletier (2009) qui se base sur des données de 2006, en France environ 420 000 ménages dont les revenus se situent dans le premier quartile de revenus sont dans cette configuration.

Notre recherche n'avait pas pour objet de proposer une définition concurrente de celles produites par les acteurs de terrain ou les chercheurs, moins encore d'en hiérarchiser la pertinence. Elle ne visait pas non plus à élaborer de nouveaux critères de définition des publics cibles de l'action publique (ou de ceux qui devraient l'être). La singularité de notre approche est de prendre acte de la pluralité des scènes d'émergence de la notion et des définitions en usage dans l'espace des mobilisations. Notre travail vise en conséquence à améliorer la connaissance de la « précarité énergétique » en documentant au plus près du réel les effets de celle-ci du point de vue des habitants concernés.

3 Être affecté par la précarité énergétique : ce que nous apprend l'ethnographie des familles

L'ethnographie des familles constitue la deuxième entrée nous permettant d'ouvrir la « boîte noire » de la précarité énergétique. Nous avons choisi de nous focaliser sur la population la plus confrontée à ce problème aux dires des acteurs de terrain que nous avons interrogés, celle, en fait, qui occupe le premier décile sur l'échelle des revenus. Trois terrains ont été réalisés : trois copropriétés dégradées des 13^{ème}, 14^{ème} et 15^{ème} arrondissements, des logements vétustes du centre ville construits avant 1948, enfin un squat d'habitation situé dans une ancienne usine situé dans le 14^{ème} arrondissement.

Notre objectif est de comprendre, par la rencontre et l'observation, ce que recouvre concrètement le fait de vivre dans des conditions de PE et le sens que prend cette expérience pour les personnes qui la vivent. Sur cette base, nous décrirons ici succinctement un certain nombre de situations pour ensuite mettre en lumière la manière dont les familles élaborent des tactiques de résistance (CERTEAU, 1994) et tentent de construire du confort dans un environnement inconfortable.

Sur le terrain, la forme la plus criante de PE est certainement l'absence totale d'électricité, du fait d'une coupure ou d'un réseau électrique défaillant. Cependant, il arrive plus couramment que les ménages souffrent d'un manque de prises électriques ou d'un voltage insuffisant, de l'absence de chauffage, dans tout ou partie du logement et de l'absence d'eau chaude. Il n'est pas rare alors de constater la mise en place de modes de chauffage bricolés, parfois dangereux : les poêles à pétrole sont omniprésents mais on observe aussi parfois l'usage de braseros ou du four de la cuisinière. En outre, des situations de « précarité énergétique des parties communes » ont été mises à jour, se traduisant par l'absence d'éclairage dans les couloirs ou par des ascenseurs à l'arrêt. Certes, ces problèmes se situent en dehors du logement proprement dit mais ils conditionnent les conditions d'accès immédiat à celui-ci - nous parlons d'immeubles de plus de 15 étages - et font partie du tableau général de la vie en PE.

¹² Le terme de « quartier nord » relève du langage vernaculaire. Il désigne les 13^{ème}, 14^{ème}, 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements de la ville qui comptent des indicateurs sociaux particulièrement faibles au regard du reste du territoire ainsi que la proportion la plus importante de logements sociaux.

¹³ <http://www.inegalites.fr/spip.php?article1619>, consulté le 27 mai 2013.

Face à ces situations, les familles développent des tactiques et des compétences spécifiques (BESSIN ET ROULLEAU-BERGER, 2002, BOUILLON, 2007). Sans prises électriques, elles utilisent des rallonges, sans électricité, elles se branchent chez le voisin ou disposent leurs aliments dans son réfrigérateur. Les vitres manquantes sont remplacées par du carton, on chauffe une pièce avec la gazinière ou un brasero, on déserte celles qui ne le sont pas. Toutes ces tactiques sont mises en place dans un contexte où le système de contraintes est important : il s'agit de trouver les moyens pour « habiter » de manière acceptable.

La plupart des familles que nous avons rencontrées sont suivies par l'aide sociale et font des demandes d'accès au Fonds Solidarité Logement (FSL) afin d'honorer leurs factures d'énergie. Cependant, il n'est possible de recevoir ce type de prestation qu'une à deux fois par an et, dans les Bouches du Rhône, la condition *sine qua non* de son obtention est que l'abonné puisse payer au moins la moitié de sa facture. Les personnes concernées ont alors régulièrement recours à la solidarité familiale, contractant des créances auprès de leurs proches qu'elles rembourseront au fur et à mesure de leurs possibilités. Elles opèrent des choix entre les factures qu'elles privilégieront de payer et les budgets qu'elles pourront sacrifier. Notons que les pratiques de « jonglage » entre les postes de dépense ne sont pas toujours les mêmes, à la fois au sein d'une même famille et entre les familles. Certaines préfèrent avoir des arriérés de loyer (le cas est rare, car la peur de l'expulsion est importante), d'autres ne paient pas l'électricité. Certaines personnes font aussi le choix de payer leurs factures en se restreignant sur d'autres besoins de la vie courante, tels l'alimentation. De telles pratiques de privation soulèvent la question des « invisibles » (BEAUD, 2006) de la PE : si les ménages ne sont ni en situation d'impayé de factures, ni demandeurs d'une aide spécifique pour l'énergie, ils ne sont pas repérés comme souffrant de PE. L'existence de cette population d'invisibles est confirmée par le fort taux de non recours (WARIN, 2006, 2009) aux tarifs sociaux de l'énergie, qui atteignaient près de 50% pour l'électricité et 62,5% pour le gaz en 2009.¹⁴

Les « invisibles » ne sauraient constituer une catégorie homogène de population. On trouve des hommes et des femmes sans qualité, tous ceux dont les difficultés ne sont pas prises en compte car ils se situent en dehors de la cartographie institutionnelle des politiques publiques et de l'aide sociale » (BEAUD, 2006, p.10-11). Les « invisibles » peuvent l'être pour de multiples raisons. Ils n'ont pas accès aux dispositifs sociaux parce qu'ils refusent le recours à l'aide sociale, car celle-ci représente un coût émotionnel et affectif plus important que le bénéfice qu'ils pourraient en tirer (PAUGAM, 1991), ou parce qu'ils ne les connaissent tout simplement pas. D'autres peuvent vivre dans la peur de perdre leurs titres d'occupation, les menaces d'expulsion de la part des propriétaires étant fréquentes. C'est notamment le cas dans les copropriétés dégradées ou dans les logements insalubres du centre-ville de Marseille, qui assument une fonction de logements sociaux de fait

L'ethnographie des ménages affectés par la PE nous apprend deux choses essentielles : tout en confirmant son inscription dans un ensemble plus vaste de vulnérabilités, elle pointe la manière dont la PE s'incarne dans des formes physiques et techniques particulières, relatives précisément à l'accès à l'énergie, au sein du logement comme de l'espace résidentiel dans son ensemble. Elle démontre en outre la difficulté d'en saisir l'ampleur, dans la mesure où de nombreux ménages préféreront user de diverses tactiques ou se priver d'autres biens essentiels plutôt que d'émarger aux dispositifs d'aide. Enfin, l'impact sanitaire de la situation

¹⁴ Voir aussi le site de l'Observatoire des non-recours aux droits et services, <http://odenore.msh-alpes.fr/>. Depuis le 1^{er} janvier 2012, l'accès aux tarifs sociaux s'est nettement amélioré grâce à une automatisation et à une simplification de la procédure. Le nombre de bénéficiaires du tarif social de l'électricité (Tarif première nécessité) est passé de 641 000 bénéficiaires en 2009 à 961 000 en 2012 (Didier Chérel, communication orale, journée PREBAT du 23 mai 2013).

était souvent relevé par les familles, alors que les politiques publiques en la matière émergent à peine en France aujourd'hui.

Un troisième enseignement majeur de ce travail ethnographique concerne les relations ménages/fournisseurs dans le contexte de libéralisation des services de l'énergie. Un ensemble de difficultés dans les procédures ou de dysfonctionnements dans les modalités de mise en œuvre ont pu être constatés : un client n'est plus enregistré chez le fournisseur alors qu'il reçoit toujours des factures, des absences de consommation sont facturées (suite à une coupure par exemple), ou encore des estimations d'énergie fantaisistes qui, bien en deçà du niveau de consommation de la famille, peuvent conduire à l'endettement, au moment du relevé des compteurs. De surcroît s'ajoute à ces difficultés l'impossibilité de traiter des problèmes en face à face dans une agence. Or, les attentes au téléphone, et le simple éloignement physique constituent des facteurs renforçant les difficultés de règlement de ces litiges.

L'expérience de la PE ne se réduit pas, on le voit, à une simple question de température du logement. L'énergie, dans ses différents usages – chauffage, appareils ménagers et même ascenseurs permettant l'accès au logement – peut manquer, soit en raison d'un défaut d'équipement du logement, soit à cause d'une incapacité à payer de la part des familles. Ce manque a des conséquences immédiates en termes sanitaires et de confort thermique, mais aussi des répercussions plus lointaines, tant individuelles que sociales en termes d'anxiété, de sociabilité et de respect de soi (BREVEGLIERI, 2002).

4. Des politiques publiques dans l'incertitude, entre préoccupations sociales et environnementales

Au carrefour des problématiques sociales (difficultés financières pour se chauffer), environnementales (liés aux effets de la consommation d'énergie sur l'environnement) et du logement (le bâti est souvent un facteur aggravant, voire déterminant), la PE constitue un défi pour l'action publique. S'agit-il, en effet, par cette notion de régler la question sociale par le prisme des inégalités d'accès à l'énergie, d'appréhender les problèmes afférents au logement et à sa crise, et/ou de traiter en partie la question écologique ? Qui doivent être les destinataires des politiques publiques « précarité énergétique » : les personnes en situation de pauvreté et/ou les ménages « vulnérables », pour lesquels les difficultés d'accès à l'énergie peuvent constituer un risque de « précarisation » supplémentaire ? Enfin, existe-t-il un type d'habitat responsable des situations de PE (logement collectif, individuel, parc social ou privé, territoire urbain ou rural) ? Si comme nous l'avons vu, il existe des indicateurs et des critères de caractérisation, les objectifs, les publics cibles et les priorités semblent difficiles à établir de manière stabilisée.

L'ensemble du contexte institutionnel de la lutte contre la PE, dont on saisit à présent toute la complexité, reste incertain. Si la Région est compétente en matière environnementale, les Conseils Généraux le sont en matière sociale et de logement. Ceux-ci s'interrogent également sur les formes d'intervention à promouvoir, face à un problème qui va croissant et pour lequel les réponses institutionnelles sont insuffisantes. Depuis la loi Grenelle 2, de nouvelles mesures de prévention de la PE sont mises en œuvre par l'ANAH dans le cadre du programme Habiter Mieux qui peine à prendre son envol¹⁵. Les restrictions budgétaires se multiplient par ailleurs et la réforme des institutions territoriales, qui avait été envisagée pour

¹⁵ Ce programme ne cible que les propriétaires occupants, mais il doit être prochainement ouvert aux propriétaires bailleurs. La difficulté principale rencontrée est relative à l'âge et à la faible solvabilité des propriétaires occupants en précarité énergétique. Ils ne peuvent souvent pas assumer le coût des réparations, même avec un faible reste à payer, et ne peuvent pas emprunter en raison de leur âge.

2014, rend manifestement malaisé un engagement plus avant dans ces questions. Si l'on se tourne maintenant vers les acteurs associatifs rencontrés sur le terrain, on constate la difficulté qu'ils rencontrent, dans ce contexte, à accéder à des financements pérennes. L'incertitude existe aussi du fait de la libéralisation du marché de l'énergie : l'apparition de nouveaux fournisseurs vient déstabiliser l'accès aux tarifs réglementés et aux tarifs sociaux, tandis que les hausses régulières du coût de l'énergie pèsent sur ce marché.

Un autre enjeu central est la manière dont les acteurs associatifs pourront intervenir en élaborant un diagnostic qui tienne compte de l'ensemble des déterminants de la PE, tant techniques que sociaux. Un certain nombre d'associations (Compagnons Bâisseurs, Fondation Abbé Pierre, etc.) envisagent pour cela un diagnostic en binôme, dans lequel un thermicien ou un spécialiste du bâti et un travailleur social sont associés. L'élaboration d'un référentiel de compétences partagées devient dès lors un enjeu majeur. Nos entretiens donnent à entendre combien ces compétences peuvent être appréhendées différemment, puisqu'il n'existe pas, à ce jour, d'accord minimal sur la manière de prendre en compte les dimensions techniques et sociales dans ce diagnostic. Pour certains acteurs, les membres d'associations environnementales notamment, il s'agit de construire des partenariats avec d'autres associations du champ du travail social. Pour d'autres, c'est la formation de salariés en interne, ou la promotion et l'adaptation de pratiques déjà existantes dans le cadre des interventions sur le logement qui va être privilégiée. L'idée d'un « nouveau métier » de « socio-thermicien » est alors évoquée (BESLAY et al., 2010).

L'entrée en scène récente des dimensions sanitaires dans la manière de problématiser les enjeux relatifs à la PE peut par ailleurs être soulignée. Alors que dans d'autres contextes nationaux, comme en Grande Bretagne, ce sont notamment les données relatives à la surmortalité et surmorbidité hivernale qui ont servi à la fois d'indicateur et de « sonnette d'alarme » (BOARDMAN, 1991), avec une implication de professionnels de santé ou d'acteurs de santé publique, les dimensions sanitaires de la question commencent seulement à être évoquées dans le contexte français (EZRATY, 2009).

In fine, il nous semble possible de dire que la lutte contre la PE illustre une caractéristique essentielle de l'évolution actuelle des politiques publiques. D'une part, elle fait figure d'avant-garde dans la mise en place de nouvelles politiques « sociales-écologiques » (Eloi, 2009), c'est-à-dire tenant compte à la fois d'enjeux environnementaux et des processus sociaux qui entraînent une exposition sélective aux conséquences des changements et des risques environnementaux. Comme l'ont montré Christian Deverre et Christine de Sainte Marie (2008) à propos des politiques agricoles, les années à venir vont être celles d'une *écologisation* des politiques sociales. Alors que des travaux sur la justice environnementale (voire le racisme environnemental) se sont largement développés aux États-Unis dans le prolongement du mouvement pour les droits civiques dans les années 1970 (BULLARD, 1990), les enjeux environnementaux étaient jusqu'à ces dernières années peu intégrés aux politiques sociales en France (THEYS, 2005). L'étude de la mise en place de la lutte contre la PE est à ce titre un observatoire de choix de la diffusion contemporaine de ces enjeux (ELOI, 2011). **Referee : tarifs progressifs**

Dans un contexte social marqué par une précarisation massive, qui est loin de ne concerner que les « publics cibles » de l'action sociale, l'enjeu environnemental est finalement difficile à appréhender. Nos entretiens ont souvent été marqués par une tension entre l'attention à porter aux inégalités sociales et la prise en compte des enjeux environnementaux. Bon nombre d'associations partagent le sentiment selon lequel l'attention et les budgets alloués « migrent » du social vers l'environnemental. D'aucuns signalent le « retard français » comparé aux politiques publiques construites au Royaume-Uni et en Écosse (ELOI, 2011). Si les notions de justice environnementale et d'inégalités écologiques ont émergé ces dernières années à l'échelle européenne et nationale (DELEAGE, 2008), on constate la

quasi-inexistence de recherches conduites sur ce thème en France (VILLALBA et ZACAÏ, 2007). Pourtant, cette thématique est sans conteste porteuse non seulement d'une richesse scientifique certaine, en raison des questions théoriques qu'elle soulève, mais elle est aussi d'une importance cardinale du point de vue sociétal et politique, la précarité énergétique pouvant être qualifiée de « fléau social-écologique » (ELOI, 2011). La crise écologique affecte inégalement les sociétés et, au sein de celles-ci, les groupes sociaux : voilà l'un des apports, et pas des moindres, de ce que l'analyse de la précarité énergétique peut nous apprendre sur le fonctionnement actuel des inégalités.

Références bibliographiques

- BEAUD S., CONFAVREUX J., LINDGAARD J. (Ed.), 2006. *La France invisible*, Paris, La Découverte.
- BESLAY C., GOURNET R., ZELEM M.-C. 2010, Un dispositif innovant pour résorber les situations de précarité énergétique. *Sciences de la société* 81, pp. 158-176
- BESSIN M. et ROULLEAU-BERGER L., 2002. Les armes du faible sont-elles de faibles armes ?, *L'Homme et la société*, 143-144, 3-11.
- BOUILLON F. 2007. Les compétences précaires en question : réflexions à partir des squats marseillais », in L. Roulleau-Berger, I. Berry-Chikhaoui et A. Deboulet (Ed.), *Villes internationales. Tensions et réactions*, Paris, La Découverte, 189-206
- BOURDELAIS P. (Ed.), 2001. *Les Hygiénistes. Enjeux, modèles et pratiques*, Paris, Belin.
- BREVEGLIERI M., 2002, L'horizon de ne plus habiter et l'absence de maintien de soi en public, in D. Cefaï et I. Joseph (Ed.), *L'héritage du pragmatisme. Conflits d'urbanité et épreuves de civisme*, la Tour d'Aigues, Aube/ Cerisy, 319-336.
- BOARDMAN, B., 1991. *Fuel Poverty. From Cold Homes to Affordable Warmth*, Londres, Belhaven.
- BOARDMAN, B., 2010. *Fixing Fuel Poverty. Challenges and solutions*, Londres, Earthscan.
- BOARDMAN, B., 2012. "Fuel Poverty Synthesis: Lessons learnt, actions needed" *Energy Policy* 49 : 143-148
- BULLARD R. D., 1990. *Dumping in Dixie: Race, Class and Environmental Quality*. Boulder, Co., WestviewPress.
- CERTEAU M. de, 1994. *L'invention du quotidien*, Tome 1, *Arts de faire*, Paris, Gallimard.
- CHEREL, D., 2013. Entretien avec S. de Cheveigné du 30 avril 2013.
- DELEAGE J.P., 2008. Des inégalités écologiques parmi les hommes, Introduction au dossier, *Écologie et Politique*, 35, 11-17.
- DECC, Department of Energy and Climate Change, 2010. Annual Report on Fuel Poverty Statistics

(http://www.decc.gov.uk/en/content/cms/statistics/fuelpov_stats/archive/archive.aspx, consulté le 26 novembre 2011)

- DETR, Department of Environment, Transport and the Regions, 2000. *English House Condition Survey 1996 : Energy Report*
- DEVALIERE I., 2004. Pratiques différenciées des agents EDF face aux impayés, *Flux*, 58, 61-70.
- DEVALIERE I., 2007. Comment prévenir la précarité énergétique ? Situation actuelle et risques inhérents à la libéralisation du service de l'énergie. *Les Annales de la recherche urbaine* n°103, pp.137-143
- DEVALIERE I. 2008a, *Observatoire national de la précarité énergétique, étude de faisabilité*, rapport final, 9 décembre 2008.
- DEVALIERE I., 2008b. Au-delà des impayés d'énergie, comment appréhender la précarité énergétique ?, *Espace, populations sociétés*, 2008/1, 191-201.
- DEVALIERE I., 2009. De l'inconfort thermique à la précarité énergétique, profils et pratiques des ménages pauvres, *Informations sociales*, 155, 5, pp.90-98.
- DEVALIERE I., P. BRIANT et S. ARNAULT, 2011. "La précarité énergétique : avoir froid ou dépenser trop pour se chauffer", INSEE Première, 1351.
- DEVERRE C., SAINTE-MARIE C. de, 2008. L'écologisation de la politique agricole européenne. Verdissement ou refondation des systèmes agroalimentaires, *Revue d'Études en Agriculture et Environnement*, 89, 4, 83-104.
- ÉLOI L., 2009. Écologie et inégalités, *Revue de l'OFCE*, 109, 2, 33-57.
- ÉLOI L., 2011. Pour une justice environnementale européenne : le cas de la précarité énergétique, *Revue de l'OFCE*, 120, 99-120
- EPEE - European Fuel Poverty and Energy Efficiency Project, rapport non daté, ca. 2009. (<http://www.fuel-poverty.org/documents.htm>, consulté 13 novembre 2010).
- EZRATTY V., DUBURCQ A., EMERY C., LAMBROZO J., 2009. Liens entre efficacité énergétique du logement et la santé des résidents : résultats de l'étude européenne LARES, *Environnement, risque et santé*, 8, 6,497-50.
- FIJALKOW Y., 1998. *La construction des îlots insalubres Paris 1850-1945*, L'Harmattan, Paris.
- FIJALKOW Y., 2004. L'enquête sanitaire urbaine à Paris en 1900. Le casier sanitaire des maisons, *Mil neuf cent*, 22, 1, 95-106.
- HACHE E. 2007. La responsabilité, une technique de gouvernementalité néolibérale?, *Raisons politiques*, 28, 4, 49-65.
- HEALY, J.D., 2003. *Fuel Poverty and Policy in Ireland and the European Union*, Dublin, The Policy Institute, Trinity College.
- HEALY, J.D., 2006. *Housing, Fuel Poverty And Health: A Pan-European Analysis*, Aldershot, Ashgate.
- HEALY, J.D. et CLINCH JP., 2002. Fuel poverty and health: an empirical analysis using Ireland as case study, ERS Working paper, n°02/06, University College Dublin.

- HILLS, J., 2011. *Fuel Poverty. The problem and its measurement*. Interim report of the Fuel Poverty Review, Case Report 69
http://sticerd.lse.ac.uk/dps/case/cr/CASEREport69_Executive_Summary.pdf
(consulté le 25 mai 2013)
- HILLS, J., 2012. *Getting the measure of fuel poverty*. Final report of the Fuel Poverty Review, Case Report 72
https://www.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/48297/4662-getting-measure-fuel-pov-final-hills-rpt.pdf (consulté le 26 mai 2013)
- ION J., (Ed.), 2005. *Le travail social en débats*, Paris, La Découverte.
- PAUGAM S., 1991. *La disqualification sociale, Essai sur la nouvelle pauvreté*, Paris, PUF.
- PELLETIER, P., 2009. Rapport du Groupe de travail Précarité énergétique, Grenelle de l'Environnement (<http://www.plan-batiment.legrenelle-environnement.fr/index.php/actualites-du-plan/120-presentation-du-rapport-pprekarite-energetiqueq>, consulté le 14 novembre, 2010).
- ROULLEAU-BERGER L., 2004. Voir, « savoir-être avec », rendre public : pour une ethnographie de la reconnaissance, *Cahiers internationaux de sociologie*, 117, 2, 261-283.
- RUDGE, J. et NICOL, F. (Ed.), 2000. *Cutting the Cost of Cold*, Londres, Spon Press.
- SUBREMON H., 2010. État de la littérature anthropologique sur la consommation d'énergie domestique – en particulier de chauffage. Rapport MEEDAT DGALN/PUCA.
- THEYS J., 2005. *Les inégalités écologiques, dimension oubliée de l'action publique : entre raisons politiques et explications épistémologiques*, Paris, Institut d'Urbanisme.
- WARIN P. 2006. *L'accès aux droits sociaux*, Grenoble, PUG.
- WARIN P. 2007. Pas de politique d'accès aux droits sociaux sans information sur les publics vulnérables. Un défi pour les administrations, *Recherches et Prévisions*, 87, 7-16.
- ZACCAÏ E., VILLALBA B., EMELIANOFF C., 2007. Inégalités écologiques, inégalités sociales. Bibliographie indicative, *Développement durable et territoires*, 9 (<http://developpementdurable.revues.org/index3492.html>, consulté le 16 décembre 2009).
- ZELEM, M.-C., 2010. *Politique de maîtrise de la demande d'énergie et résistances au changement. Une approche socio-anthropologique*, Paris, L'Harmattan.